
DESTINATAIRES :	Médecins, pharmaciens, gestionnaires cliniques, membres du personnel infirmier et inhalothérapeutes du CISSS de la Montérégie-Ouest
EXPÉDITEURS :	Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques Audrée Leboeuf, conseillère en soins infirmiers Sophie Goneau, chef adjointe aux services pharmaceutiques
DATE :	25 février 2022
OBJET :	Déploiement de la formation (28 février 2022) <i>Double vérification indépendante des médicaments de niveau d'alerte élevé</i> et entrée en vigueur des outils cliniques associés (22 mars 2022)

Le Comité central de gestion des médicaments a effectué une mise à jour des outils cliniques concernant la double vérification indépendante (DVI) des médicaments de niveau d'alerte élevé ainsi qu'une mise à jour de la liste associée. Ces nouveaux outils seront disponibles sur l'Intranet à partir du **22 mars prochain** :

- 1) PRO-6019 *Double vérification indépendante des médicaments de niveau d'alerte élevé*
- 2) PRO-6019 ANNEXE I *Liste personnalisée des médicaments de niveau d'alerte élevé au CISSMO*

Ces outils s'appliquent à tous les professionnels qui administrent de la médication au CISSS de la Montérégie-Ouest, et ce, même si la médication n'est pas servie par notre département de pharmacie.

Rappelons que la DVI répond aux normes d'Agrément Canada [pratiques organisationnelles requises (POR)] et aux recommandations de l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP). Il s'agit d'une mesure particulièrement efficace pour détecter des erreurs de médicaments et de programmation de pompe à perfusion.

FORMATION RÉMUNÉRÉE :

En prévision du déploiement, une formation obligatoire de 60 minutes sera offerte sur la plateforme ENA dès le 28 février. La formation est divisée en 9 courts modules, dont 5 obligatoires et 4 optionnels, et ce, selon le lieu de pratique des professionnels. À même la formation, une période de temps est allouée pour la lecture de chaque outil clinique associé. Cette formation est obligatoire pour tout le personnel visé de tous les secteurs.

FORMATION [ENA#11905](#)
Double vérification indépendante des médicaments de niveau d'alerte élevé

Procédure à suivre pour effectuer la formation (à partir du 28 février) :

- Le professionnel se connecte sur ENA. Tout au long de la formation, il aura accès aux différents outils cliniques en cliquant sur les encadrés identifiés, au nom de chaque outil, afin de les télécharger et procéder à la lecture de ces derniers.
- Le professionnel doit convenir avec le gestionnaire du moment où la formation sera effectuée, soit sur les heures de travail ou en temps supplémentaire.
- Le gestionnaire inscrit et approuve les 60 minutes de formation au relevé de présence (en régulier formation ou en TS formation, selon le cas).

Les conseillères en soins infirmiers et infirmières cliniciennes soutien clinique, des différents milieux, seront présentes dans les milieux pour répondre aux questions et pour souligner les différents changements apportés par la révision.

De nouveaux médicaments ont été intégrés à la liste. Ainsi, nous demandons à tous les professionnels qui administrent de la médication de prendre connaissance des documents et d'être vigilants sur les nouveaux médicaments nécessitant une double vérification indépendante. Des listes plastifiées seront rendues disponibles dans les salles de médicaments des milieux hospitaliers.

De plus, nous désirons porter à votre attention les modifications effectuées à la procédure. Voici les grandes lignes de ces modifications :

- **Modification** des balises entourant la DVI, et ce, pour certains médicaments, tels les anticoagulants et les opiacés;
- **Ajout** d'une précision pour définir les situations d'urgence;
- **Ajout** d'un tableau présentant les vérificateurs autorisés;
- **Ajout** de la définition des rôles et responsabilités des différents titres d'emploi, incluant l'inhalothérapeute et la CEPIA;
- **Ajout** de certains éléments visant la clarification de la démarche pour la DVI, comme la vérification à la pompe volumétrique lors du changement de débit ou du changement de sac;
- **Modification** sur les profils pharmaceutiques (FADM) en lien avec la nouvelle liste de médicaments de niveau d'alerte élevé.

DÉPLOIEMENT ET ANNULATION :

À compter du 22 mars prochain, date du déploiement, l'ancienne version de la procédure PRO-6019 (2017-11-06) et l'ancienne version de la liste personnalisée des médicaments de niveau d'alerte élevé (2017-11-22) seront annulées.

Suite à la formation, nous vous invitons à mettre en application les nouvelles pratiques, et ce, même avant la date de déploiement pour une administration sécuritaire des médicaments.

Nous demandons aux gestionnaires responsables d'être vigilants, de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CR AL SG